

**COMMUNE DE WINTZENHEIM****ARRETE N°636/2023****Mise à l'enquête publique du projet de  
révision du Règlement Local de Publicité  
de Wintzenheim**

**Le Maire de Wintzenheim,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L123-1 à L123-19, R123-1 à R123-33, et ses articles L 581-14 et suivants,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-12, L153-19 et R153-8,

VU le bilan de la concertation préalable et le projet de Règlement Local de Publicité (RLP),

VU l'arrêté municipal portant réglementation de la publicité des enseignes et pré-enseignes de la Ville, en date du 29 novembre 2004,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Wintzenheim en date du 20 décembre 2019 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité, et définissant les objectifs de la commune ainsi que les modalités de la concertation,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Wintzenheim en date du 22 septembre 2022 relative au débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité,

VU la délibération du 15 juin 2023 établissant le bilan de la concertation, comprenant les avis des services de l'Etat, des personnes publiques associées et de la commission départementale de la nature, de paysages et des sites,

VU les pièces du dossier du projet de révision du Règlement Local de Publicité soumis à enquête publique présentant le rapport de présentation, les différentes pièces graphiques et littérales le composant et comprenant les avis des Personnes Publiques Associées et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites reçus à cette date,

VU la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg n°E23000112/67 en date du 17 novembre 2023 désignant Monsieur Patrick DEMOULIN en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard-Louis CUENE en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Wintzenheim pour une durée de 33 jours à compter du lundi 11 décembre 2023 à 9h00 jusqu'au vendredi 12 janvier 2024 à 12h00.

**ARTICLE 2** : Monsieur Patrick DEMOULIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard-Louis CUENE en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 3** : Les avis émis par les services de l'Etat, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et les Personnes Publiques Associées sont consultables dans les mêmes conditions que les pièces du dossier du projet de Règlement Local de Publicité.

**ARTICLE 4** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Wintzenheim pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 11 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 12 janvier 2024 à 12h00 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8h00 – 16h00
- Mardi : 8h00 – 14h30
- Mercredi : 8h00 – 16h00
- Jeudi : 8h00 – 16h30
- Vendredi : 8h00 – 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier du Règlement Local de Publicité et consigner ses observations sur le registre d'enquête où les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Wintzenheim, 28 rue Clémenceau, 68920 WINTZENHEIM.

Le dossier d'enquête publique complet sera consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête : [www.ville-wintzenheim.fr](http://www.ville-wintzenheim.fr)

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5037>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5037@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5037@registre-dematerialise.fr) . Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5037> et donc visibles par tous.

**ARTICLE 5** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Wintzenheim :

- Le lundi 11 décembre 2023 de 09h00 à 11h00 (ouverture de l'enquête à 9h00)
- Le mercredi 20 décembre 2023 de 14h00 à 16h00
- Le jeudi 04 janvier 2024 de 14h30 à 16h30
- Le vendredi 12 janvier 2024 de 10h00 à 12h00 (Clôture de l'enquête à 12h00)

**ARTICLE 6 :** A l'expiration du délai d'enquête prévu aux articles 1 et 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Wintzenheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

**ARTICLE 7 :** Le maître d'ouvrage du projet de Règlement Local de Publicité est la commune de Wintzenheim. Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Maire de Wintzenheim à la mairie à l'adresse suivante : 28 rue Clémenceau, 68920 WINTZENHEIM.

**ARTICLE 8 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernières Nouvelles d'Alsace.



Cet avis sera affiché notamment en mairie de Wintzenheim. Il sera également publié sur le site Internet de la commune.

**ARTICLE 9 :** Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du Règlement Local de Publicité.

**ARTICLE 10 :** Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne à Monsieur Le Préfet du Département du Haut-Rhin et à Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Wintzenheim, le 21 novembre 2023,

Le Maire,  
Serge NICOLE



Transmis le : 22 novembre 2023

Affiché le : 22 novembre 2023